COMMUNE DE VAL DE VESLE

FLASH INFO N° 17

Octobre 2017

Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918

Nous vous donnons rendez-vous devant le Monument aux Morts à 11 heures pour le dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur sera ensuite servi au foyer rural.

Nous comptons sur votre présence.

EDIVERT
Aménagement, Nettoiement et Entretien Paysager

La société Edivert réalisera un balayage des chaussées et caniveaux sur toutes les voies publiques de la commune.

le vendredi 20 octobre à partir de 7h

Merci de faire le nécessaire afin que les rues soient accessibles, et éviter tout stationnement gênant afin de faciliter le balayage et en garantir la qualité.

La municipalité vous remercie de votre compréhension et de votre participation à l'amélioration de notre cadre de vie.

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 26 septembre 2017

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00;** sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de délégations pour signer 3 devis avec la société CTP pour des entrées charretières (bateaux) situées:
  - ◊ en face de la sortie du lotissement La Carrière pour un futur passage piéton;
  - ◊ face à l'église de Wez pour régulariser le passage piéton existant;
  - ◊ au quartier de Wez pour rendre accessible un terrain constructible.
- M. le Maire demande aux conseillers s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour : « approbation du rapport de la CLECT». L'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

Ordre du jour :

1) Subvention

Mme Dorothée SACY fait part d'une demande de subvention de l'AFM Téléthon. Cette demande est reportée au prochain Conseil municipal.

2) Bois Branscourt 2 : choix des noms de rues et état d'avancement des travaux

1. Choix du nom des rues :

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer les noms suivants aux nouvelles rues du lotissement du Bois Branscourt (voir plan ci-contre) :

- Rue B1 (**en bleu** sur le plan) : **rue du Voyeu** (en prolongement de celle déjà existante);
- Rue A1 (**en orange** sur le plan) : **rue de la Tolérance** (qui se prolongera jusqu'au parking devant la gare);
- Rue A2 (**en rose** sur le plan) : **rue Marie Curie** (scientifique française d'origine polonaise, nobélisée en physique (1903) et en chimie (1911)). Elle est à l'initiative des « petites curies »: véhicules équipés d'unité de radiologie, utilisés lors de la première guerre mondiale notamment lors de la bataille de la Marne);
- Rue B2 (**en vert** sur le plan) : **rue Catherine Hessling** (artiste française née en 1900 à Moronvilliers; elle fut l'un des derniers modèles du peintre Auguste Renoir et la première épouse de son fils, le réalisateur Jean Renoir qui en fit l'héroïne de ses cinq premiers films muets).

2. Etat d'avancement des travaux :

A ce jour, le calendrier est respecté. 24 parcelles sur 25 sont réservées.

Il a été décidé, à l'unanimité des membres du Conseil municipal, de fixer forfaitairement les prix des différentes parcelles (voir tableau ci-contre), ce qui permet d'établir dés à présent les promesses de vente.

NUMERO DE LOT	PRIX HT	PRIX TTC
1	44 720 €	53 664 €
2	44 720 €	53 664 €
3	44 720 €	53 664 €
4	47 600 €	57 120 €
5	47 600 €	57 120 €
6	47 600 €	57 120 €
7	47 600 €	57 120 €
8	47 600 €	57 120 €
9	40 160 €	48 192 €
10	40 480 €	48 576 €
11	40 480 €	48 576 €
12	40 480 €	48 576 €

NUMERO DE LOT	PRIX HT	PRIX TTC
13	40 080 €	48 096 €
14	40 960 €	49 152 €
15	40 880 €	49 056 €
16	40 720 €	48 864 €
17	40 640 €	48 768 €
18	40 560 €	48 672 €
19	41 360 €	49 632 €
20	40 800 €	48 960 €
21	40 800 €	48 960 €
22	46 160 €	55 392 €
23	50 640 €	60 768 €
24	55 200 €	66 240 €
25	43 120 €	51 744 €

Prix forfaitaires des différentes parcelles de la phase 2

du lotissement Le Bois Branscourt

Plan de l'aménagement de la 2ème phase du lotissement

3) Créations de postes

En ce qui concerne, les logements locatifs et en accession sociale, la réflexion est en cours avec Reims Habitat.

Vu l'évolution croissante de la commune, M. le Maire propose de créer deux postes à 28h/semaine pour l'année 2018 : l'un pour les espaces verts et l'autre en secrétariat.

Ces 2 postes pourront être transformés en postes de stagiaire en 2019 pour envisager par la suite une titularisation en 2020.

Le coût de ces 2 postes (environ 42 000 €, charges patronales comprises) sera inscrit au budget 2018.

L'ensemble du Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ces 2 postes.

M. le Maire tient à rappeler que la nomination des agents aux emplois créés relève de sa responsabilité.

4) Recensement de la population 2018 : nomination des agents recenseurs

Un recensement de la population aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

M. le Maire propose la nomination de deux agents recenseurs en la personne de Mme Francine LEROY et de Mme Pauline ROSIER (actuellement secrétaires de mairie).

L'ensemble du Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nomination de ces 2 agents recenseurs.

5) Protection juridique SMACL

M. le Maire rappelle qu'il a été victime, le 27 mai dernier, d'outrage sur la voie publique de la commune. Ces faits ont été qualifiés par le procureur de la République d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et ils seront jugés en octobre 2017. Il convient donc de l'autoriser à utiliser la protection juridique afin d'être remboursé des frais d'avocat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise M. Le Maire à faire jouer sa protection juridique, à la suite de l'outrage subi sur la voie publique de Val de Vesle dans l'exercice de ses fonctions.

6) Tarifs communaux

M. le Maire signale qu'il devient nécessaire d'installer un nouveau columbarium au cimetière de Val de Vesle (à Wez). Le coût de cette réalisation s'élève à 5330,33 € HT. M. le Maire propose donc de fixer de nouveaux tarifs.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, et après en avoir délibéré, de fixer les nouveaux tarifs municipaux de la façon suivante :

CONCESSIONS :

Case columbarium (30 ans)	400 €
Case columbarium (50 ans)	600 €

7) Conventions avec le procureur de la République

M. le Maire a rencontré le procureur de la République, au mois d'août, pour envisager la signature de 2 conventions :

- la première, relative à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre public par le Maire, pour des faits commis sur le territoire de la commune, susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, la sécurité ou la salubrité publique.
- La seconde, relative à la mise en œuvre de la transaction proposée par le Maire; les propositions de transaction par le Maire pourront être soit :
  - ⇒ une demande d'indemnisation tendant à la réparation du préjudice subi ou
  - ⇒ l'exécution d'un travail non rémunéré.

L'ensemble du Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer ces 2 conventions avec le procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Reims.

8) Régularisation de l'échange « commune & AFR »

L'Association Foncière de Remembrement de Val de Vesle cède à la commune de Val de Vesle la parcelle d'une superficie de 3a20ca au lieu-dit "Les Grandes Beauvettes" Section ZA n°1 et en contrepartie la commune de Val de Vesle cède la parcelle d'une superficie de 2a94ca lieu-dit "La Merdeuse" Section Z1 n°380. Les frais de bornage et de notaire restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour l'établissement de cet acte auprès de l'office notarial de Verzy.

9) Rapport de la CLECT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT (**C**ommission **L**ocale d'**E**valuation des **C**harges **T**ransférées) concernant la compétence Incendie qui a été transférée (compétence obligatoire) à la Communauté Urbaine du Grand Reims. Les prélèvements sur le budget de la commune pour le corps des Sapeurs Pompiers seront annuellement de :

- 6034 € pour le fonctionnement,
- 1222 € pour l'investissement.

Parallèlement, la Communauté Urbaine du Grand Reims remboursera la commune, pendant 15 ans, pour le transfert en pleine propriété de la caserne à hauteur de 11 790 €/an.

10) Compte-rendu de commissions

Compte rendu de la réunion de la commission "Patrimoine, travaux et urbanisme" du jeudi 07 septembre 2017 à 20h00

Membres présents: MM. Serge HIET (président), Jean-Michel SPANAGEL (rapporteur), Michel LAVOST, Dominique MANGIN, Denis MOREAU, Mmes Claire RAMOS et Dorothée SACY.

Membre excusé: M. Frédéric HERVOIS

Maison du parc de la mairie

Après visite de la maison, la commission décide de ne pas relouer cette maison d'habitation et de faire quelques travaux d'aménagement (installation d'une VMC, remplacement du chauffage propane par des convecteurs électriques, modification de la position de l'évier) pour réhabiliter les locaux à destination des associations du village et des TAP de l'école.

Foyer rural

Suite à l'inventaire des travaux de rénovation du foyer rural listé par la commission "Fêtes et animations locales", la commission décide d'engager dans un premier temps les travaux de remplacement des dalles de faux plafond et de rafraîchissement des peintures. La commission demande également à la commission "Fêtes et animations locales" de rédiger un questionnaire écrit pour faciliter l'état des lieux lors de la location du foyer.

Point sur les travaux en cours

Les travaux d'aménagement des trottoirs de la rue Lapie Henrion par la société CTP débuteront le 18 septembre.

Les travaux d'accessibilité handicapés du parvis de l'église de Wez par la société PEHU débuteront le 19/20 septembre.

Les travaux d'aménagement de la phase II du lotissement Bois Branscourt par la société EIFFAGE sont aujourd'hui démarrés ; les délais sont respectés avec un objectif de fin des travaux fin décembre, début janvier.

Le Grand Reims a missionné la société EUROVIA pour la réfection de bordures de trottoir sur la commune.

La réunion s'achève à 21h30

Suite de la réunion du Conseil municipal du 26/09/2017:

- M. Antoine RENAUD informe les membres du Conseil municipal que des travaux sont actuellement en cours sur la Vesle entre Sept-Saulx et Beaumont sur Vesle. Ces travaux sont supervisés par le SIABAVE (**S**yndicat mixte **I**ntercommunal d'**A**ménagement du **BA**ssin de la **VE**sle).

  M. Antoine RENAUD assure le suivi de ces travaux en assistant aux réunions de chantier.

- M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que :

  ⇒ l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public, rue du général de Gaulle, seront poursuivis prochainement.

  ⇒ La rue Claude Lopvet et l'impasse des Anémones seront requalifiées.

- Mme Dorothée SACY fait le bilan rapide de la réunion des commissions « Fêtes et animations » et « Enfance, culture et sport » qui s'est déroulée juste avant le Conseil municipal :

  ⇒ les noms de rues de la phase 2 du lotissement Bois Branscourt ont été choisies (voir point 2 du PV).

  ⇒ Une fiche inventaire d'état des lieux de la location du foyer rural est en cours d'élaboration par M. Denis MOREAU.

  ⇒ Une demande de réflexion sur les différentes commissions existantes devra être inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

11) Questions diverses

M. le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal que :

◊ La société CIRCET a averti la mairie qu'un relais de radiotéléphonie ORANGE va être installé sur le territoire de la commune en bordure de la ligne TGV. Mais, il n'était pas prévu d'antenne dirigée vers le village. Après intervention de M. Jean-Michel SPANAGEL auprès de cette société, celle-ci a accepté d'ajouter un secteur en direction de Val de Vesle.

◊ Le parc Des Grands Bois va recevoir le « Prix du Paysage » lors de la manifestation des Trophées de la Marne fleurie, le 3 novembre prochain (voir lettre page suivante).

◊ Lors de sa rencontre avec le procureur de la République, M. le Maire a souhaité connaître les suites données au non respect de la réglementation aérienne au dessus d'une agglomération par les avions de la société SPARFLEX; ce dernier a indiqué que par décision du 20 juin 2016, le tribunal de po-

La CHAMPAGNE
LA MARNE

Monsieur Serge HIET
Maire
16 Rue du Général de Gaulle
51360 VAL DE VESLE

N/Réf. : 0093/Pôle Développement/PV/SV
Dossier suivi par : Pierre VINCENT – Coordinateur Pôle Développement
Ligne directe : 03 26 69 51 07

Châlons-en-Champagne, le 28 Juillet 2017

Monsieur le Maire,

L'Agence de Développement Touristique de la Marne, la Fédération Régionale du Paysage et l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage ont visité votre commune **le Lundi 17 Juillet dernier.**

Le Jury a été impressionné par votre volonté de collaboration et de confiance avec un paysagiste concepteur.

Nous avons pu apprécié la cohérence de l'aménagement avec son utilisation pratique par les habitants.

C'est également un projet qui s'intègre dans les autres thématiques (historique et découverte des espaces actuels) identitaires à Val de Vesle.

Nous vous souhaitons pleine réussite pour poursuivre le lien avec le Camping Municipal.

« Le Prix du Paysage » vous sera remis lors de la Manifestation des Trophées de la Marne Fleurie le 3 novembre prochain.

Dans l'attente du plaisir d'un prochain contact et vous renouvelant nos félicitations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président du Jury Départemental

Alain BIAUX
Conseiller Départemental Délégué

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MARNE
13 bis rue Carnot - CS 50074 - 51006 Châlons-en-Champagne Cedex - Tél. 03 26 68 37 52 - Fax 03 26 68 46 45
cdt51@tourisme-en-champagne.com - www.tourisme-en-champagne.com - www.jebuille.com

Lettre de l'Agence de Développement Touristique de la Marne pour l'attribution du « Prix du Paysage » pour l'aménagement du parc Des Grands Bois

◊ Une orthophoniste, Mme Marie CUGNIÈRE, vient de s'installer dans les locaux du cabinet médical.

◊ **l'intégration de la commune dans la Communauté Urbaine du Grand Reims se fait sans augmentation de la fiscalité des ménages car, si la Taxe Foncière Bâtie augmente, la Taxe d'Habitation baisse.**

- M. Frédéric HERVOIS interroge M. le Maire sur la pétition qui circule actuellement au quartier de Courmelois contre les aboiements insupportables de 2 chiens.

  ⇒ M. le Maire confirme avoir reçu cette pétition signée par 23 personnes et précise qu'il va de nouveau contacter le propriétaire de ces chiens et qu'il tiendra informés les pétitionnaires.

- Après avoir fait le pont sur la rentrée scolaire, Mme Dorothée SACY informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion de rentrée du CMEJ (**C**onseil **M**unicipal d'**E**nfants et de **J**eunes) aura lieu le mardi 03 octobre à 18h30 au foyer rural. Tous les conseillers intervenants dans une ou plusieurs commissions sont invités à y participer.

- Mme Dorothée SACY informe le Conseil municipal qu'à ce jour, aucune décision concernant les rythmes scolaires, n'a été prise par la Communauté Urbaine du Grand Reims, seule décisionnaire. Sa position est attendue pour la fin de l'année. La phase de concertation entre les élus, le corps enseignant et les parents d'élèves, devrait bientôt commencer (avec un questionnaire envoyé à chaque parent).

La séance est levée à 22h30

Val de Vesle en images

21 juin 2017 : fête de la musique au parc de la mairie

24 juin 2017 : manifestation « Jardin des mots » organisée par la médiathèque.

Promenade au cœur du marais suivie du spectacle « L'autre Jardin » puis visite des « Jardins du Marais ».

14 juillet 2017 : cérémonie au monument aux morts

16 et 23 juillet 2017 : Tournoi de tennis organisé par l'A.S.ValVe

29 septembre 2017 : cérémonie républicaine de remise du Diplôme National du Brevet au foyer rural de Val de Vesle

03 octobre 2017 : réunion de rentrée du CMEJ (Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes)

LE CMEJ S'ASSOCIE A LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARNE

Chers habitants de Val de Vesle,

Le CMEJ (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes) organise une collecte alimentaire au profit de la banque alimentaire de la Marne.

A cette occasion, un sac et une plaquette sont joints à ce bulletin municipal.

Nous comptons sur votre générosité pour venir déposer vos dons de

Le CMEJ tiendra une permanence à la Mairie de Val de Vesle samedi 18 Novembre de 9h à 12h afin de recueillir vos dons.

MERCI !!

Une petite part de vos courses aide une famille.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

RESPECTONS NOUS ET FAISONS PREUVE DE CIVISME

LE BRUIT - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 10 DÉCEMBRE 2008

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 seulement**

LES HAIES ENVAHISSANTES - ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2015

Les arbres, arbustes ou haies, ne doivent en aucun cas déborder sur le domaine public ou chez votre voisin.

Toutes plantations ne peuvent être plantées à moins de 0.50 m des limites de la propriété (pour des arbres de 2 m de haut maximum).

Pour toutes précisions à ce sujet, un document sur les règles de plantations et mitoyenneté entre particuliers est disponible en mairie.

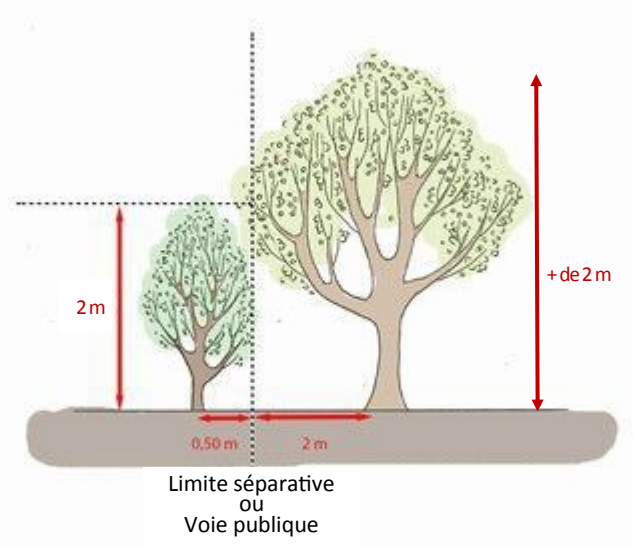

LE BRÛLAGE DES DÊCHETS - ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 08 AVRIL 2016

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel de **tous déchets** y compris ceux dits « verts » (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, etc. …) est **strictement interdit** !

Rapprochez-vous directement de la **Déchetterie de Villers-Marmery** :

Route des Petites Loges - 51380 Villers-Marmery
Tel : 03.26.05.40.78 - Fax : 03.26.05.40.79

URBANISME : QUEL DOSSIER POUR MON PROJET ?

RAPPEL

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie :

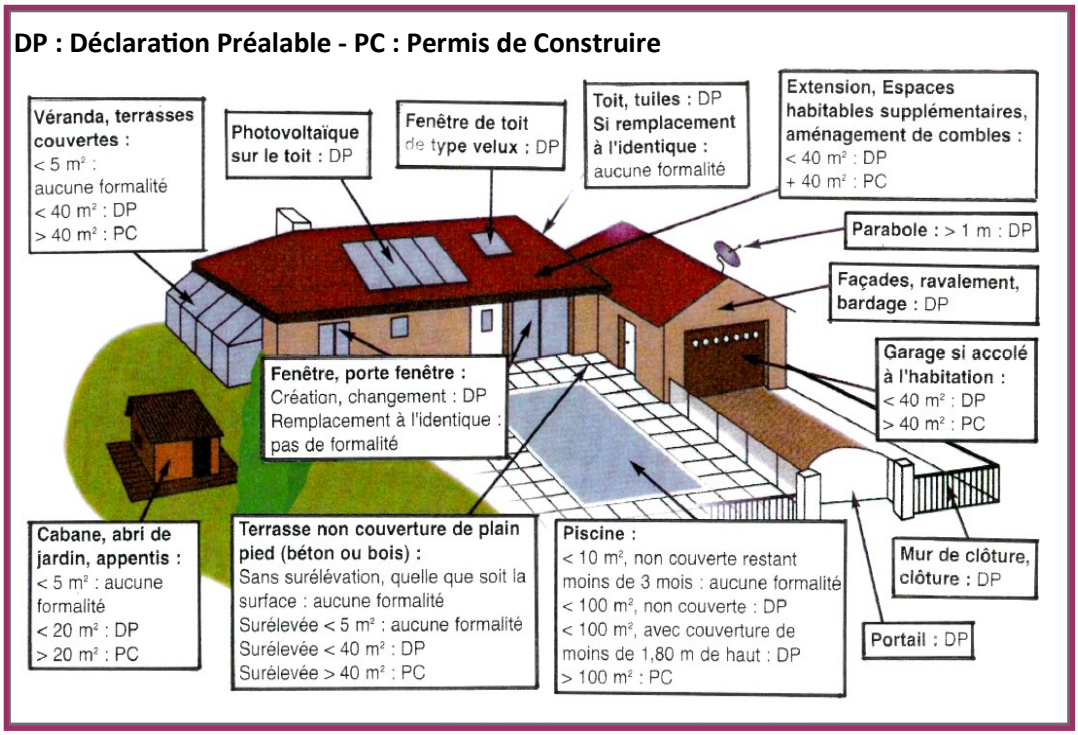

Vos travaux ne peuvent débuter sans l'obtention de l'Arrêté positif du service instructeur !

VIVRE EN COLLECTIVITÉ AVEC SON ANIMAL

Vivre en collectivité avec un animal demande de connaître et de respecter quelques règles simples de savoir-vivre.

Afin que la cohabitation soit harmonieuse, il faut éduquer son animal de compagnie pour que sa présence soit tolérée par tous. Dans ce but, il ne doit pas être la cause de nuisances.

LES DÉJECTIONS

Les excréments des animaux sont intolérables sur les trottoirs. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque de civisme du maître.

Il faut impérativement ramasser les déjections de son animal ou le conduire dans un endroit approprié, ce qui conditionne son intégration dans le milieu urbain.

Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (450€)

Ramassez les déjections de votre animal, pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser, aux personnes à mobilité réduite circulant avec des

LES ABOIEMENTS

Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un « trouble anormal de voisinage »

Le plus souvent, ces problème trouvent leur solution par des démarches amiables :

- ◊ Utilisez un collier anti-aboiement (de tout type : électrique, spray incommodant l'animal, etc…)
- ◊ Consulter un vétérinaire ou comportementaliste

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

La LPO et la municipalité de Val-de-Vesle vous invitent à inventorier la biodiversité de votre commune

Le samedi 21 octobre 2017, venez participer au recensement de la biodiversité de votre commune

Accompagnés par des passionnés, vous serez initiés à la **reconnaissance des espèces** et participerez activement à un **inventaire naturaliste**.
Accueil par la **LPO** devant la **mairie** à **10h**

Crédits photos : Delphine Persyn, Michel Jamar, Julia D'orchymont

Participez dès maintenant en saisissant vos observations sur www.faune-champagne-ardenne.org !
Faune-champagne-ardenne est un portail interactif consacré à la collecte et à la diffusion d'observations naturalistes et composé d'un collectif d'associations de protection de la nature

Dans quel cadre est réalisé cet inventaire ?

Cet inventaire est réalisé dans le cadre des Diagnostics de la biodiversité communale (DBC), soutenu régionalement par la DREAL Grand-Est et à l'initiative de la commune. Il sert de première étape pour les communes volontaires souhaitant aller plus loin dans cette démarche.

Qu'est-ce-qu'un DBC ?

Le DBC est un programme national, *soutenu par le Ministère en charge de l'Environnement, et découlant des engagements pris lors de la Conférence environnementale de 2012. Un fonds de soutien a par ailleurs été créé, en lien avec le Fonds de dotations pour la Biodiversité (2009), ayant pour objectif l'appui technique, pédagogique et financier envers les communes volontaires souhaitant réaliser un diagnostic.*

Un DBC pour ma commune, pourquoi faire ?

La réalisation d'un DBC aboutit à la rédaction d'un état des connaissances poussé concernant la composition environnementale de ma commune. Ce document, validé par les autorités compétentes, a pour vocation d'aider les communes à mieux connaître leur territoire, en ciblant les enjeux naturels, afin par exemple, d'anticiper tout projet d'aménagement. Ce travail permet également à la commune d'intégrer les habitants dans une démarche de proximité et aux habitants eux-mêmes de s'investir selon leur volonté.

Complément d'informations sur l'organisation de la journée du 21 octobre:

Prévoir des vêtements adaptés à la météo. En cas de météo particulièrement défavorable, un abri sera mis à disposition par la commune. Rendez-vous donc le 21 octobre pour partir à la découverte d'un patrimoine méconnu !

Pour plus d'informations, contactez votre commune ou la LPO Champagne-Ardenne (03.26.72.54.47)

Médi@thèque de Val de Vesle

2 rue Philippe - Val de Vesle

Tel: 03.26.02.15.39 Mel: media.vdv@orange.fr

Web: http://www.valdevesle.fr/médiathèque

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
10h – 13h 15h - 19h	14h - 17h	14h - 19h	8h - 12h

Une médiathèque, c'est une participation active à la vie culturelle d'une commune. C'est aussi un lieu de détente, de distraction, d'enrichissement, de rencontre, d'échange et un appui au travail scolaire.

La médiathèque n'est pas exclusivement réservée aux scolaires, elle est ouverte à tous les publics : enfants, adolescents et adultes !

L'inscription est gratuite pour tous.

Après votre inscription, vous pourrez emprunter jusqu'à 10 documents (livres, CDs audio, DVDs ou magazines) pour une durée allant jusqu'à 4 semaines.

Alors à bientôt, je vous attends.

Jeudi 23 novembre à 18h30
à la Médi@thèque de Val de Vesle

Lecture de la pièce de théâtre :
SWEET SUMMER SWEAT par Laurent CONTAMIN

LAURENT CONTAMIN et un auteur, metteur en scène et comédien. Ses pièces tournent sur les scènes d'Europe, du Québec et d'Afrique. Outre le théâtre, il écrit pour la radio, le cirque, la marionnette ainsi que des nouvelles et de la poésie. Il a été artiste associé au Théâtre Jeune Public de Strasbourg et travaille depuis fréquemment en résidence. Il enseigne l'art dramatique en conservatoire et anime des ateliers d'écriture.

Les Écrivains de Théâtre en Errance

en AUTOMNE

RÉSUMÉ:

Sweet Summer Sweat est une proposition kaléidoscopique sur le couple. A moins que ce ne soit sur *un* couple, Lou et Franck : un homme et une femme, à des âges différents, des époques différentes aussi, peut-être. Une mère et son fils, une fille et son père, deux jeunes ados, deux seniors dans une maison de retraite, un couple marié depuis quelques années etc.

Il y a de la vérité et du jeu, des vraies-fausses rencontres et des vraies-fausses ruptures, des vrais-faux désirs et des vrais-faux personnages. Une comédie douce-amère publiée aux éditions Théâtrales.

Animation gratuite sur réservation à la médiathèque

A la suite de cette lecture, un apéro-dinatoire sera proposé grâce aux plats salés, sucrés et boissons apportés par les spectateurs qui pourront échanger leurs impressions avec l'auteur.

Tel : 03.26.02.15.39 Mel : media.vdv@orange.fr

A VOS AGENDAS

Ne pas oublier . . .

Samedi 21 Octobre

Venez participer au recensement de la biodiversité de votre commune :

Rendez-vous à 10h devant la mairie.

Samedi 11 Novembre

Rendez-vous à 11h au monument aux morts

Samedi 18 Novembre

Collecte Banque Alimentaire : Permanence du CMEJ à la Mairie de 9h à 12h

Dimanche 19 Novembre

LOTO :
Au Foyer Rural à partir de 13h30

Jeudi 23 Novembre

Animation gratuite sur réservation à la médiathèque

Du 30 Octobre au 25 Novembre

Campagne de sensibilisation :
l'association de la Croix Rouge Française se rendra à votre domicile

Nos horaires d'ouverture

LUNDI : de 15 h à 19 h
MARDI : Fermé
MERCREDI : de 09 h à 11 h
JEUDI : de 15 h à 17 h
VENDREDI : de 15 h à 17 h

Fermeture du secrétariat :

* Les 02 et 03 novembre 2017

☎ 03.26.03.91.18 ou 09.77.45.34.48
💻 03.26.03.28.22
(e-mail) mairie@valdevesle.fr
(site internet) www.valdevesle.fr